



Chères lectrices, Chers lecteurs,

Ce courrier vous trouve la veille des élections européennes, l'occasion de revenir sur la notion de citoyenneté. **Qu'est-ce qu'être citoyen ?**

Au-delà de conditions administratives, comme avoir la nationalité française - et donc européenne, et être majeur, on associe la citoyenneté avec **un ensemble de droits et devoirs**. La liberté de se déplacer, d'entreprendre, de croire et de ne pas croire, le droit de vote, d'être soigné, le devoir de payer ses impôts et de respecter la loi, sont des éléments essentiels à la citoyenneté.

Cette appartenance se manifeste non seulement dans l'exercice de droits et devoirs mais également dans le **partage quotidien de valeurs communes**. Être citoyen s'apprend et se pratique chaque jour. Ce n'est pas une notion abstraite, car elle s'applique quotidiennement par la politesse, l'attention à l'autre, le respect et la solidarité. **Bref, c'est ce qui nous permet de vivre ensemble.**

La citoyenneté européenne ne remplace pas la citoyenneté nationale ; elle la complète. Fondamentalement, elle représente une adhésion à l'idéal européen d'« **Unité dans la diversité.** » Ce qui nous réunit et ce qui fait notre force, c'est que l'ensemble des pays de l'Union européenne sont des démocraties. Les élections du 9 juin sont donc déterminantes pour notre avenir. **N'oubliez pas d'aller voter !**

D'un autre côté, l'Assemblée nationale est toute entière tournée vers le Projet de loi relatif à l'accompagnement des malades en fin de vie. Près de 3300 amendements seront étudiés en séance pendant probablement **trois ou quatre semaines de débats** et un vote final est prévu le 18 juin.

À l'heure où j'écris ces lignes, **le Titre I sur le renforcement des soins palliatifs et d'accompagnement a été adopté.**

Ce début juin ont commencé les débats pour les dix-sept articles composant le Titre II - visant à définir et préciser les critères de l'aide à mourir.

Les débats sont respectueux des avis de chacun car, en la matière, personne ne possède la vérité. **À chacun ses convictions mais nous sommes aussi tous traversés de doutes.** Je vous invite à suivre les débats pour connaître l'évolution du texte.

Fidèlement avec vous,

Anne Bergantz
DÉPUTÉE DES YVELINES

CÔTÉ CIRCONSCRIPTION



Visite officielle de Mme Amélie Oudéa-Castera au sein du futur site olympique de l'Etoile Royale du Château de Versailles

J'ai récemment eu l'occasion de visiter le site olympique des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 à Versailles en compagnie **d'Amélie Oudéa-Castera, ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques**. Quel plaisir de découvrir ce site qui accueillera nos jeux olympiques à partir du **27 juillet 2024**, notamment pour les épreuves d'équitation et de pentathlon moderne. Le site accueillera ensuite les épreuves de para-équitation à partir du 3 septembre. Exceptionnel !

L'engagement des équipes garantira un site fonctionnel et sécurisé pour tous les participants et spectateurs des jeux.

Nous sommes impatients de voir ce lieu historique s'animer et vibrer au rythme des compétitions équestres de Paris 2024 !

Ce sont **20 000 spectateurs du monde entier** qui vont venir assister à ces jeux et admirer les prestations des compétiteurs, et **40 000 qui sont attendus** pour assister à l'épreuve de cross country, qui se déroulera dans les jardins du Château. Les spectateurs pourront aussi y retrouver le relais de la flamme olympique, le **mardi 23 juillet**.

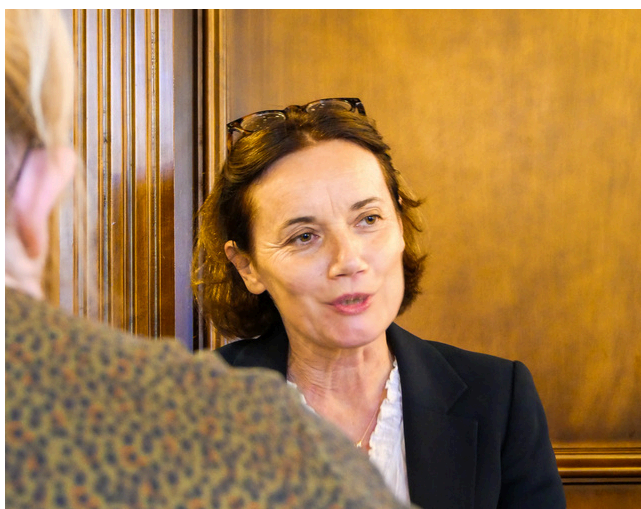


Café-débats sur le Projet de loi de fin de vie

Dans le cadre de mon travail sur le Projet de loi sur la fin de vie, j'ai organisé des cafés-débats dans quatre communes de notre circonscription : **Buc, Magny-les-Hameaux, Versailles et Viroflay**. J'ai eu l'occasion d'y rencontrer de nombreux professionnels de santé, élus et citoyens pour discuter ensemble du texte en cours d'élaboration.

Ces rencontres m'ont permis d'éclaircir certains aspects du texte et de recueillir diverses opinions et expériences personnelles, enrichissant ainsi le débat.

Les discussions ont été très fructueuses et je tiens à exprimer ma gratitude envers tous les participants pour leur contribution à ces échanges ! **Il est essentiel que chaque point de vue soit entendu.**



Double anniversaire et remise de distinctions à la Croix-Rouge

Le 17 mai dernier, j'ai eu le plaisir de me rendre à Chevreuse pour fêter deux anniversaires concomitants : **les 160 ans de la Croix-Rouge et les 60 ans de l'Unité locale de la Croix-Rouge de Chevreuse.**

L'occasion de rappeler les 7 principes fondateurs de la Croix-Rouge : Humanité, Impartialité, Neutralité, Indépendance, Volontariat, Unité et Universalité. À ces valeurs j'ai souhaité ajouter **Générosité, Responsabilité et Initiative.**

Par ces bases solides fondatrices, au fil des années, la Croix-Rouge est devenue un **acteur majeur du secteur social et médico-social et le premier employeur associatif de France.** Par son approche humaniste, solidaire et généreuse, la Croix-Rouge est devenue tout simplement incontournable.

Les actions que mène l'Unité locale de Chevreuse au quotidien vont des petites attentions - petite ne doit pas être comprise comme péjorative - aux grandes attentions.

On parle aussi bien d'aide pour pouvoir subvenir aux besoins primaires : remplir son frigo, s'acheter des vêtements, manger chaud quand on vit dehors, être écouté, recevoir un sourire. Grâce à ces actions, chacun peut être reconnu dans son **humanité** et sa **dignité** malgré les épreuves de la vie.

Et tout ceci est uniquement possible grâce à tous les bénévoles qui œuvrent avec générosité et discrétion. Cette fête fut l'occasion de mettre à l'honneur Daniel Bastien (24 ans d'engagement) et Jean Beau (30 ans d'engagement). Cela inspire le respect et l'admiration.

À nouveau, je remercie la Croix-Rouge française et ses bénévoles. Grâce à vous, notre communauté bénéficie d'un soutien précieux.



Une cérémonie de citoyenneté qui inaugure le parcours électoral des jeunes bucois

J'ai eu l'honneur de participer à la **cérémonie de citoyenneté** à Buc le 25 mai dernier, en présence de Stéphane Grasset, maire de Buc et de Victor Devouge, sous-préfet et secrétaire général de la Préfecture de Versailles. Lors de cet événement, nous avons procédé à la **remise des livrets du citoyen ainsi que des cartes électorales aux nouveaux électeurs de la commune**.

Cette cérémonie a marqué une étape importante dans la vie de ces jeunes adultes, **symbolisant leur passage à la citoyenneté active**. Avec leur carte électorale, ils acquièrent le droit et la responsabilité de participer à notre **vie démocratique**.

Ils voteront pour la première fois cette année lors des prochaines élections européennes, **prévues le 9 juin**. Au travers du discours que j'ai prononcé à cette occasion, j'ai tenu à souligner le pouvoir précieux que cette carte confie à ces jeunes.

En participant aux élections, chaque voix compte et chaque électeur peut décider de la direction que prendra l'avenir de notre pays !





Loi sur l'accompagnement et la fin de vie : entre renforcement des soins et encadrement de l'aide à mourir

Récemment, l'attention médiatique s'est concentrée sur le Projet de loi relatif à l'accompagnement des malades en fin de vie, une initiative majeure du Gouvernement.

Introduit en Commission spéciale pour la fin de vie le 13 mai, présidée par Olivier Falorni, le Projet de loi a été minutieusement examiné. Structuré en deux parties, le texte aborde d'abord le renforcement des soins d'accompagnement et des droits des patients, puis définit les modalités de l'aide à mourir.

Le premier Titre propose une expansion des soins palliatifs, incluant un soutien psychologique, social et médical complet, qui serait accessible quel que soit le lieu de résidence du patient : on parle alors de soins d'accompagnement. Ce volet introduit également la création de maisons d'accompagnement, destinées à offrir des soins dans un environnement moins hospitalier, et l'élaboration d'un plan personnalisé d'accompagnement dès le diagnostic de maladies graves. Il vient en complément d'un plan décennal - financé à hauteur de 100 millions d'euros en moyenne chaque année - lancé par la ministre Catherine Vautrin.

Le second Titre de la loi clarifie et encadre l'aide à mourir. Il autoriserait les patients remplissant des critères stricts à s'administrer eux-mêmes une substance létale ou, en cas d'incapacité physique, à se la faire administrer par un professionnel de santé ou un proche.

Après d'intenses débats, la Commission a adopté un texte modifié. Elle a notamment remplacé la notion de « pronostic vital engagé à court ou moyen terme » par « phase avancée ou terminale » de la maladie, un ajustement qui, au-delà de son aspect sémantique, a aidé à surmonter les divisions initiales.

Le texte est arrivé en séance plénière le 27 mai, où le premier Titre a été adopté le vendredi suivant par une majorité de députés. Son examen se poursuivra au début du mois de juin, avec des débats spécifiques prévus sur l'aide à mourir.

Je vous encourage vivement à suivre l'évolution de ces débats. Restez assurés que chaque député votera selon sa conscience, disposant d'une liberté de vote totale.



Examen et vote du rapport suite à la commission d'enquête sur les crèches

Le mois dernier a aussi été rythmé par l'examen et le vote du rapport qui suit **la commission d'enquête sur le modèle économique des crèches et sur la qualité de l'accueil des jeunes enfants au sein de leurs établissements**, dont j'étais Vice-présidente.

Les commissions d'enquête sont parmi les principaux instruments à la disposition des parlementaires pour recueillir des informations et **contrôler l'action gouvernementale**. Elles interviennent suite à des situations qui justifient une évaluation approfondie par le Parlement.

Les membres de cette commission ont dû se prononcer sur le rapport rédigé par Sarah Tanzilli, députée Renaissance du Rhône et rapporteure de la commission. Son objectif était de dresser un état des lieux des crèches et il a formulé **73 recommandations** pour en améliorer la gestion.

Les travaux de cette commission ont mis en avant les défaillances liées au modèle économique des crèches. Le rapport encourage notamment à **prioriser la qualité d'accueil en crèches plutôt que la quantité d'enfants accueillis**. Il met aussi en lumière un manque de personnel, une problématique de formations, de modes de financements et de contrôles qui sont à l'origine d'un cercle vicieux pour les acteurs du secteur.

Ainsi, le rapport recommande, entre autres, une refonte du modèle économique et de financement des crèches, une révision du taux d'encadrement pour réduire la taille des groupes d'enfants, ainsi qu'un abandon progressif du système de réservation des berceaux.

J'ai moi-même apporté des contributions et des réflexions au rapport final, en lien notamment avec les divers rendez-vous et entretiens parallèles que j'ai pu réaliser sur notre territoire et à l'Assemblée.

Le 27 mai dernier, les membres présents au sein de cette commission et moi-même avons **voté en faveur de l'adoption de ce rapport**.

Des suites seront à donner à ce rapport d'enquête. **Je veillerai à vous en tenir informés.**

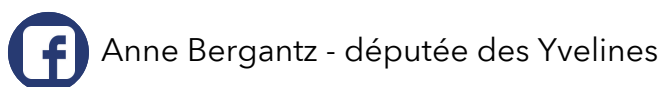
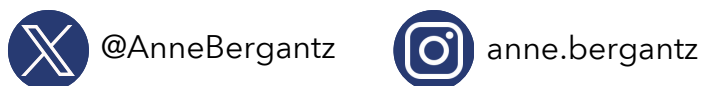


SUIVEZ MES ACTUALITÉS



Consultez mon site pour voir les actualités du territoire et législative, mon agenda, ma Newsletter, et la manière de me contacter.

Retrouvez moi également sur les réseaux sociaux :



**avec
VOUS**
pour agir